



PLAN DE SOUTIEN A L'AUTOMOBILE

FICHE N° 4 : FICHE TECHNIQUE
L'Engagement de Développement
de l'Emploi et des Compétences
Automobiles Franche-Comté
(EDEC)

Le 28 novembre 2008, le Préfet de région a signé avec l'UIMM de Franche Comté, et la présidente du Conseil Régional, l'accord cadre pour l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour les entreprises de la filière automobile en Franche Comté.

Cet accord cadre a une durée de 3 ans.

a. Objectifs poursuivis.

Faciliter l'adaptation des compétences des salariés.

Accompagner les mobilités professionnelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la filière automobile.

b. Budgets, Gouvernance.

Les actions éligibles seront financées à parité par l'Etat, le Conseil Régional, l'OPCAIM, ainsi que par le FSE. 10 M d'euros pourront être mobilisés sur 3 ans. Un comité de pilotage et un comité technique d'attribution des aides assurent la gouvernance de l'EDEC.

c. Les actions déjà engagées.

-La « task force » régionale automobile - groupement des services de l'Etat et ses partenaires du Service Public de l'Emploi- est intervenue depuis 2007 dans les entreprises de la filière pour accompagner des démarches de diversification ou de reconversion. Ainsi que pour sécuriser des parcours professionnels en facilitant les mobilités internes ou externes.

-La cellule d'aide à la professionnalisation du Nord Franche Comté. Sous pilotage du Conseil Régional, différents plans de recrutement et formations associées ont pu ainsi être bouclés en 2008.

d. Des exemples d'actions envisagées.

-Compléter les dispositifs d'accompagnement des salariés en CDI, licenciés, - CRP pour le droit commun ; CTP pour l'Aire Urbaine-, en promouvant une plateforme de mobilité des transitions professionnelles qui s'adressera aux salariés en CDD non renouvelés ou intérimaires en fin de mission. Cette plateforme, préfigurée dès février pour le site de PSA à Sochaux, sera opérationnelle pour toute l'Aire Urbaine en 2009.

-Généralisation dans la branche professionnelle du « passeport professionnel » en tant que journal de bord du parcours professionnel des salariés. Le prototype prêt doit être intégré dans le dispositif conventionnel de la branche.

Contacts

DRTEFP : Didier Chatelain, directeur régional délégué, Tel 01 81 65 83 48, mel : didier.chatelain@travail.gouv.fr

DDTEFP : Laurence Riss-Maire, chargée de mission, Tel 03 84 57 71 07, mel : laurence.riss-maire@travail.gouv.fr